



CHAMPIONNAT DU CLUB 2023

Règlement particulier de l'épreuve.

Ce règlement particulier complète le règlement général des épreuves fédérales

Conditions de participation :

Ouvert aux joueurs licenciés membre de l'AS du Golf, abonnés au golf de Royan et ayant un Certificat Médical ou Attestation de Santé à jour.

Formule : un tour de stroke-play et quatre tours de Match-play.

Le 16 avril, le stroke-play qualifiera en Brut les **16 premiers par série** (départage sur les 9,6, 3 et 1 derniers trous) pour constituer le tableau de Match-play. Pour le ou les joueurs qui se seront inscrits mais qui ne seront pas présents car disputant à l'extérieur une compétition fédérale, ils rentreront dans le tableau par un tour préliminaire avec les 8 derniers qualifiés et l'attribution de leur adversaire se fera par tirage au sort **mais doivent s'inscrire et régler avant le 16 avril.**

Déroulement des Match-play :

Les Tableaux de Match-play seront affichés 48 h après le stroke-play. **Le 1^{er} Tour** devra se terminer **avant le 19 juin, le 2^{ème} Tour avant le 31 juillet, le 3^{ème} Tour avant le 18 septembre** et le **4^{ème} Tour avant le 30 octobre.** Si avant ces dates les deux adversaires n'ont pu s'entendre sur le résultat du Match, **les deux adversaires auront match perdu.** C'est au joueur en tête de tableau de contacter son adversaire.

Séries : Dames, Seniors Dames, Messieurs et Seniors Messieurs.

Les joueurs ne peuvent s'inscrire que dans une seule série.

Repères des Départs :

Avancés pour le Stroke-play.

Avancés en Match-play pour les Seniors et **Reculés** pour les Dames et Messieurs.

Ordre des Départs :

Tirage au sort intégral pour les joueurs de -3 à 18,4 disputant le Championnat du club et/ou la Coupe du Club, dans l'ordre des index pour les autres.

Date limite d'inscription : le **samedi 15 avril à 11h.**

Droits d'inscription : **10 €** et **20 €** si inscription conjointe avec la Coupe du Club

Remise des Prix : Lors de l'assemblée générale du club pour les vainqueurs de chaque série.

Comité de l'épreuve : A. BOISSEAU, M. BORDAS, B. MIGNOT, A. SERIS, P. VIGNAND.

Le comité de l'épreuve se réserve le droit de modifier le présent règlement.